



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2022  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dix-septième session**

Point 68 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits humains :**  
**questions relatives aux droits humains, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits humains et des libertés fondamentales**

## **Situation des droits de l'homme au Myanmar**

### **Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport établi par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Thomas H. Andrews, en application de la résolution [49/23](#) du Conseil des droits de l'homme.



## Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Thomas H. Andrews

### *Résumé*

En juillet 2022, la junte militaire du Myanmar a exécuté quatre prisonniers politiques, dont un militant prodémocratie de premier plan et un ancien parlementaire. Ces actes inadmissibles s'inscrivent dans le droit fil de la violence que la junte a résolument faite sienne à l'encontre de la population du Myanmar. Ces derniers mois, les forces armées ont systématiquement bombardé et brûlé des villages et massacré des civils innocents, dont 11 enfants de la région de Sagaing, abattus lorsque les forces de la junte ont attaqué leur école en septembre. Ces forces ont tué des milliers de personnes et en ont déplacé près d'un million depuis le coup d'État. Parmi les plus de 12 000 prisonniers politiques que compte le pays, beaucoup ont été torturés et un nombre inconnu sont morts en détention.

Au cœur de ce sombre tableau, cependant, la société civile du Myanmar est une source de lumière et d'inspiration. Des activistes, défenseurs et défenseuses des droits humains, travailleurs et travailleuses humanitaires, dirigeantes et dirigeants communautaires, journalistes, professionnelles et professionnels de la santé et éducateurs et éducatrices font partie de celles et ceux qui prennent de grands risques personnels pour consigner les atrocités, fournir une aide humanitaire et répondre aux besoins des populations déplacées et traumatisées. Les organisations de défense des droits humains, les associations de femmes, les réseaux professionnels, les syndicats et les militants syndicaux, ainsi que des groupes locaux, adoptent des stratégies pour préserver leur sécurité et rester efficaces dans un environnement mortel. Dans bien des cas, ces individus et ces organisations œuvrent sans grand soutien international et n'ont que peu de possibilités de communiquer avec le monde extérieur.

Le Rapporteur spécial rend compte, dans le présent rapport, de la situation catastrophique que connaît le Myanmar, tant sur le plan humanitaire que sur celui des droits humains. Il décrit également le travail essentiel et impressionnant accompli par la société civile du Myanmar dans des circonstances on ne peut plus adverses. Il appelle la communauté internationale à considérer la société civile du Myanmar comme une partenaire primordiale pour faire face à la crise que traverse le pays, à travailler avec les réseaux locaux pour acheminer l'aide et à étoffer l'appui financier et technique qu'elle fournit aux organisations de la société civile.

Le sort du Myanmar dépend des militantes et militants, des organisations et des réseaux qui se sont mobilisés pour défier le régime militaire, défendre les droits humains et préparer un avenir libre et démocratique. Ils ont besoin et méritent de voir augmenter sensiblement le soutien que leur apporte la communauté internationale.

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	4
II. Détermination et résilience de la société civile au Myanmar. . . . .	6
III. Consignation des faits et interventions à la suite des attaques dirigées contre des civils . . . . .	8
IV. Interventions face à la crise humanitaire croissante . . . . .	12
V. Interventions visant à défendre et à soutenir les prisonnières et prisonniers politiques . . . . .	14
VI. Résistance aux atteintes portées aux libertés fondamentales et aux droits numériques . . . . .	16
VII. Interventions visant à soutenir et à défendre les femmes . . . . .	17
VIII. Défense des droits des personnes handicapées . . . . .	19
IX. Défense des droits des Rohingya . . . . .	20
X. Communication d'informations relatives à la dévastation de l'environnement, à l'accaparement des terres et aux violations des droits humains par les industries extractives . . . . .	22
XI. Plaidoyer de la société civile du Myanmar en faveur du renforcement de la riposte de la communauté internationale à la crise. . . . .	23
XII. Recommandations . . . . .	24

## I. Introduction

1. Le 25 juillet 2022, la junte militaire du Myanmar a annoncé qu'elle avait exécuté quatre prisonniers politiques, dont le militant de Génération 88, Kyaw Min Yu, également connu sous le nom de Ko Jimmy, et l'ancien député de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Phyo Zeya Thaw. Ces actes inadmissibles sont venus ponctuer un année et demie d'atrocités perpétrées contre la population du Myanmar depuis le coup d'État militaire illégal du 1<sup>er</sup> février 2021. Ils ont également été de sinistres rappels des attaques incessantes que la junte dirige contre les cheffes et chefs de file, les organisations et les réseaux qui défendent courageusement la population du pays.

2. Le présent rapport donne à voir ce que l'humanité peut produire de pire et de meilleur dans le quotidien du Myanmar tout entier. Il fournit aux États Membres un compte rendu actualisé des atrocités que la junte continue de commettre contre la population du pays, parmi lesquelles des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Mais il met également en lumière un aspect souvent négligé de la situation au Myanmar : le courage, la ténacité et les réussites des personnes, des organisations et des réseaux qui se sont mobilisés pour protéger et défendre les droits et la vie d'une population assiégée.

3. Il reste au moins 84 prisonniers politiques dans le quartier des condamnés à mort. Ils risquent à tout moment l'exécution. Plus de 12 000 personnes sont toujours détenues arbitrairement dans des conditions déplorables. La junte a intensifié ses attaques contre les civils. Elle se sert d'avions de chasse, d'hélicoptères et de pièces d'artillerie lourde pour bombarder les villages et les camps de personnes déplacées. On estime à 28 000 le nombre de maisons qui ont été détruites dans le cadre d'une campagne d'incendies criminels sans cesse plus vaste et d'attaques visant les populations civiles que la junte perçoit comme alliées aux groupes d'opposition.

4. La crise humanitaire croissante a pris de proportions catastrophiques dans de nombreuses régions du Myanmar. Des millions de personnes qui ont désespérément besoin d'une aide humanitaire sont privées de nourriture, de médicaments et de services essentiels par la junte. Les dispositions prises par l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faire face à la crise se sont avérées insuffisantes. Pour des millions de personnes, l'adoption d'une nouvelle approche de la part des États Membres est bel et bien une question de vie ou de mort.

5. Les atteintes que la junte porte aux droits humains sont ressenties de manière plus aiguë encore par les groupes qui, de longue date, endurent la marginalisation, la discrimination et la violence. Les femmes et les filles font souvent les frais de l'effondrement économique du Myanmar, et certaines subissent des violences sexuelles et sexistes de la part de soldats et de policiers. Les personnes en situation de handicap sont coupées des réseaux de soutien, et il arrive que les soldats tuent ou torturent des personnes handicapées qui n'ont pas pu fuir les attaques militaires. Aucune responsabilité n'a été établie pour les attaques génocides dirigées contre les Rohingyas, qui continuent d'être systématiquement spoliés de leurs droits fondamentaux.

6. La junte a intensifié ses attaques contre celles et ceux qui lui font obstacle : les organisations de la société civile, les militantes et militants, les journalistes et les défenseurs et défenseuses des droits humains qui risquent tout, jour après jour, pour protéger et servir la population du Myanmar.

7. Si les dirigeants de la junte pensaient que ces attaques allaient intimider, affaiblir ou neutraliser les défenseurs et défenseuses des droits humains et leurs organisations, ils se sont grossièrement fourvoyés. En fait, c'est le contraire qui s'est

produit. Des groupes de la société civile et des réseaux locaux très motivés répertorient les graves violations des droits humains, fournissent une assistance vitale aux populations déplacées et traumatisées, organisent une résistance non violente à la junte et plaident pour une riposte internationale plus forte à la crise. Des avocates et avocats risquent leur vie et leur carrière pour représenter des prisonnières et prisonniers politiques. Des médecins mettent sur pied des dispensaires mobiles pour combler le vide créé par l'effondrement du système de santé public. Des enseignantes et enseignants mettent en place des systèmes éducatifs de remplacement.

8. Depuis son précédent rapport au Conseil des droits de l'homme, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec plus de 100 représentantes et représentants de la société civile au Myanmar. Ces personnes lui ont parlé des défis auxquels elles avaient été confrontées, de l'évolution de leurs priorités dans l'après-coup d'État et de leur détermination à s'opposer à la junte, à lutter pour les droits humains et à servir les populations vulnérables. Une défenseuse chevronnée des droits humains a dit ceci :

C'est le moment de ma vie où on voit le pouvoir populaire le plus grand et le plus grand nombre de personnes participer au mouvement et se sacrifier pour lui. Il est temps de mettre fin à l'impunité, de demander justice et de d'extraire les militaires de la politique du Myanmar. Si ce n'est pas maintenant, alors quand est-ce que ce sera ? Quoi qu'il en soit, nous devons tous nous investir et contribuer, où que nous soyons et quel que soit le temps que cela prendra. [...] C'est notre responsabilité. Nous devons continuer de garder espoir, et les jours de victoire viendront.

9. Le présent rapport met en exergue le travail accompli par la société civile et les réseaux locaux face aux grands enjeux de la situation des droits humains. Il se fonde dans une large mesure sur les conversations que le Rapporteur spécial a eues avec des militantes et militants et des défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que sur des publications réalisées par des organisations locales de défense des droits humains, par des groupes humanitaires et par d'autres.

10. Alors qu'ils s'efforcent de protéger et de défendre leur nation contre l'escalade des attaques de la junte, les cheffes et chefs de file et les défenseurs et défenseuses sont nombreux sur place à être frustrés par la réaction hésitante de la communauté internationale. Ils ont fait part de leur colère à l'égard des États Membres qui continuent de fournir des armes, des formations et une assistance technique à la junte et d'investir dans des projets qui mettent des ressources à la disposition de l'armée. Ils ont dit leur frustration à l'égard des États Membres qui exprimaient leur soutien aux personnes assiégées au Myanmar, mais qui ne joignaient pas véritablement l'acte à la parole.

11. Les mesures positives prises par certains États Membres, notamment l'imposition de sanctions à la junte et à ceux qui la soutiennent, sont dépourvues d'orientation stratégique bien définie et ne constituent pas un ensemble efficace et coordonné. Les États Membres, les organisations d'aide et les donateurs ont trop souvent manqué de la flexibilité et de la perspective nécessaires pour veiller à ce que l'aide humanitaire atteigne les populations déplacées et vulnérables. Bon nombre de cheffes et chefs de file de la société civile du Myanmar ont exprimé leur frustration face à une ASEAN qui tolère le mépris flagrant dont la junte fait montre pour le consensus en cinq points et qui échoue dans ses tentatives de résoudre une crise humanitaire en détérioration rapide.

12. Le Rapporteur spécial implore la communauté internationale de s'émouvoir des conséquences désastreuses de la riposte défailante à la crise au Myanmar, telles qu'elles ressortent de la situation en pleine détérioration décrite dans le présent rapport. Il exhorte les États Membres à agir de manière coordonnée pour priver la

junte des fonds, des armes et de la légitimité dont elle se sert pour poursuivre son assaut contre les droits et les aspirations démocratiques de la population du Myanmar. Il demande instamment à l'ASEAN et à tous les États membres d'entendre l'appel lancé par le Ministre malaisien des affaires étrangères, Saifuddin Abdullah, en faveur d'une « remise en question » fondamentale de la riposte à la crise entretenue par la junte dans le pays. Les gouvernements, les entités des Nations Unies et les bailleurs de fonds internationaux devraient considérer la société civile du Myanmar comme un partenaire primordiale pour faire face à la crise que traverse le pays, travailler avec les réseaux locaux pour acheminer l'aide et étoffer l'appui financier et technique fourni aux organisations de la société civile.

13. Le Rapporteur spécial conclut le présent rapport en formulant des recommandations spécifiques à l'intention du Conseil de sécurité, des États Membres, de l'ASEAN, des entités des Nations Unies et des donateurs internationaux. Il souligne la nécessité d'un soutien international plus fort et durable aux courageuses organisations de la société civile et organisations non gouvernementales régionales qui continuent de travailler sans relâche pour la population du Myanmar.

14. Le Rapporteur spécial est profondément reconnaissant de l'immense contribution que les militantes et militants, journalistes et défenseurs et défenseuses des droits humains du Myanmar ont apportée à son travail, et sans laquelle il ne pourrait pas exécuter son mandat. Il continue d'être impressionné et inspiré par leur bravoure et leur ténacité face à une brutalité indescriptible.

## II. Détermination et résilience de la société civile au Myanmar

15. Les incessantes attaques et violations des droits humains perpétrées par la junte ont été sources de grandes adversités pour la société civile, mais ont également renforcé la détermination des militantes et militants, des journalistes et des défenseurs et défenseuses des droits humains. Des milliers de jeunes, acteurs clés du mouvement prodémocratie, se sont mobilisés à la suite du coup d'État. Une défenseuse des droits humains a dit ceci :

Dans cette situation, nous ne pouvons pas trouver d'espoir, alors nous créons notre propre espoir. Tant que nous continuons, nous générons de l'espoir. [...] Nous voyons de plus en plus de personnes se lever pour devenir des défenseurs et des défenseuses des droits humains. Nous n'avons rien connu de tel au cours des 10 à 20 dernières années. Cela nous donne le sentiment d'être sur la bonne voie. C'est comme ça que j'arrive à continuer.

16. D'autres défenseurs et défenseuses des droits humains et travailleurs et travailleuses humanitaires ont dit au Rapporteur spécial qu'ils puisaient leur force dans le travail avec les populations locales qui connaissaient de grandes souffrances et difficultés. Une investigatrice dans le domaine des droits humains a relaté au Rapporteur spécial son expérience de travail dans les zones de conflits :

Pendant que j'étais là, l'avion [militaire] est arrivé, et nous avons dû nous mettre dans le bunker. [...] [L]es gens me demandaient, pourquoi es-tu allée là-bas ? C'est très dangereux. Quand j'y suis allée, c'est eux qui m'ont donné du courage. Quand je ne suis [pas avec eux], je ne me sens pas en sécurité parce que mon peuple n'est pas en sécurité.

17. Un médecin qui s'est joint au mouvement de désobéissance civile et qui fournit des services médicaux aux populations déplacées a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Je suis en vie et j'ai encore mes mains. Nous avons pratiqué beaucoup d'amputations. De nombreuses personnes souffrent. Elles ont perdu leur famille et leur maison. Quant à nous, nous sommes toujours en vie. Chaque fois que la déception et la dépression me gagnent, je me dis que nous devons faire quelque chose pour les personnes qui souffrent plus que nous.

### **Nouveaux rôles, nouvelles méthodes de travail**

18. Les organisations de la société civile ont adapté leur structure, leurs opérations et leurs protocoles de sécurité pour pouvoir poursuivre leur important travail. La menace constante d'arrestation, de détention et de violence a contraint de nombreuses organisations à fermer leurs bureaux dans les grandes villes. Beaucoup de militantes et militants, de journalistes et de défenseurs et défenseuses des droits humains ont quitté le Myanmar et poursuivent leur travail depuis les pays voisins ou d'autres pays qui leur accordent un visa, une réinstallation ou l'asile.

19. De nombreuses organisations ont assumé de nouveaux rôles pour répondre aux besoins des populations touchées par les violences et les violations des droits humains commises par l'armée. Certains groupes, notamment ceux qui, traditionnellement, surveillaient le respect des droits humains ou en assuraient la promotion, ont affecté des ressources financières et humaines considérables à la fourniture de l'aide humanitaire. Les organisations de la société civile fournissent un soutien psychosocial aux populations traumatisées, répondent aux besoins des survivants de la violence sexiste et apportent une aide financière aux familles des prisonnières et prisonniers politiques et des participantes et participants au mouvement de désobéissance civile.

20. De nombreuses personnes dont la vie a été bouleversée par le coup d'État choisissent de mettre leurs compétences et leurs expériences professionnelles au service des autres. Une représentante d'une importante organisation de défense des droits des femmes a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Malgré les risques considérables qu'elles courent, des défenseuses des droits humains actives dans tous les domaines continuent de se faire entendre, de faire preuve de courage et de se montrer visionnaires. En plus de manifester, de protester et d'organiser, des femmes soutiennent les gens sur le terrain en leur fournissant de la nourriture et de l'eau, en les équipant de matériel de campagne, en les relogant, en prenant en charge leurs frais de transport et en mettant à leur disposition des moyens de communication. Les femmes utilisent aussi leurs compétences professionnelles au prix de grands dangers personnels. Des professionnelles de la santé et des bénévoles agissent en médecins pour soigner les manifestants blessés. Des femmes journalistes rendent compte des manifestations et des questions de justice sociale à l'intérieur du pays et le long de la frontière. Des avocates offrent aux personnes arrêtées et détenues des services juridiques gratuits. La communauté internationale [...] doit reconnaître la force, la bravoure et la résilience des militantes et militants de la démocratie, en particulier des femmes, et prendre des mesures positives pour les soutenir.

### **Répression de la société civile**

21. Le travail remarquable accompli par les militantes et militants, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les réseaux locaux décrit dans le présent rapport intervient à la suite de la répression impitoyable essuyée par la société civile du Myanmar à la suite du coup d'État et des attaques incessantes menées par les forces de la junte. Dès le début du coup d'État, la junte a rassemblé d'éminents dirigeants de la société civile, dont le leader de Génération 88, Mya Aye, et le célèbre cinéaste Min Htin Ko Gyi, avec l'espoir de parer à toute opposition. Ces militantes et militants,

ainsi que plus de 100 responsables de haut niveau de la LND, ont fait l'objet de la première vague d'arrestations politiques auxquelles la junte a procédé.

22. Tout au long des années 2021 et 2022, la junte a systématiquement privé de liberté des centaines de militantes et militants, de journalistes et de défenseurs et défenseuses des droits humains. Beaucoup ont été arrêtés lors de la répression de manifestations pacifiques souvent coordonnées par des organisations de la société civile ou des comités de grève nouvellement formés. Les autorités ont également émis des mandats d'arrêt à l'encontre de militantes et militants et de responsables de mouvements de protestation, tandis que les chaînes de télévision et les journaux contrôlés par l'armée diffusaient et publiaient des listes et des photographies de personnes « recherchées ».

23. La junte a également entrepris de viser les organisations qui dénonçaient les violations des droits humains, organisaient des activités prodémocratie ou fournissaient une aide humanitaire aux populations vulnérables. Les forces de sécurité ont fait des descentes dans les bureaux de médias et d'organisations de la société civile. Les responsables de la junte ont désigné de nombreux groupes comme étant « illégaux ». Les personnes qui soutiennent ces groupes ou qui y sont affiliées risquent d'être accusées de violation de la loi relative aux associations illégales, et d'être emprisonnées. La junte a demandé aux banques de recueillir des informations sur les activités financières des organisations de la société civile et leur a ordonné de geler les comptes de certains groupes. Les modifications proposées à la loi de 2014 relative à l'enregistrement des organisations, notamment pour rendre obligatoire cet enregistrement, pourraient encore renforcer le contrôle de l'armée sur la société civile et exposer les militantes et militants à une responsabilité pénale supplémentaire du fait de leur affiliation à des groupes civiques.

24. La junte a renforcé la surveillance des organisations de la société civile. Deux semaines après le coup d'État, elle a modifié la loi relative à l'administration des arrondissements et groupes de villages afin de rétablir une disposition exigeant l'enregistrement des personnes qui passeraient la nuit dans les foyers, une mesure qui a permis aux policiers et aux militaires de procéder à des perquisitions nocturnes sans mandat, souvent dans le but de localiser et d'arrêter des militantes et militants. L'armée a également proposé des récompenses financières aux personnes qui fourniraient des informations sur les « organisations terroristes et les utilisateurs de médias sociaux qui diffusent de fausses nouvelles ». En mars 2022, le chef du coup d'État, Min Aung Hlaing, a déclaré que la junte s'employait à « examiner systématiquement » le rôle des organisations de la société civile.

### **III. Consignation des faits et interventions à la suite des attaques dirigées contre des civils**

25. Les organisations de la société civile et les réseaux locaux, en première ligne des attaques intensifiées de l'armée contre les civils, consignent les violations et répondent aux besoins immédiats des populations déplacées et traumatisées. En raison du retrait des médias et des observateurs des droits humains internationaux, les acteurs internationaux s'appuient encore davantage, à présent, sur les informations recueillies par des sources nationales, notamment les défenseurs et défenseuses des droits humains et les journalistes. Un médecin qui prodigue des soins médicaux vitaux aux populations touchées par les conflits a parlé au Rapporteur spécial de la nécessité qui l'avait amené à recueillir des preuves de la commission de crimes contre l'humanité par l'armée. « Si je ne les recueille pas, elles vont disparaître », a-t-il déclaré.

26. La société civile et les réseaux locaux de militantes, militants, professionnels et professionnelles ont également endossé le rôle de premiers secours. Les médecins, infirmières et les infirmiers qui ont quitté leur emploi dans les hôpitaux publics ont rapidement formé des réseaux qui fournissent des services médicaux aux populations déplacées et touchées par les conflits. Le Rapporteur spécial s'est entretenu avec un médecin qui fait partie d'un nouveau groupe médical qui avait effectué plus de 2 000 opérations et fourni des services ambulatoires à plus de 33 000 personnes. D'autres organisations aident les villageois à fuir la violence, proposent des formations de sensibilisation au danger des mines terrestres ou apportent un soutien psychosocial aux populations traumatisées.

27. Lorsqu'ils voyagent pour mener des recherches, fournir des services ou apporter de l'aide, les acteurs de la société civile s'exposent aux situations à haut risque des points de contrôle, à des fouilles corporelles et à l'inspection de leurs ordinateurs et appareils mobiles. La collecte d'informations sur les violations des droits humains est également entravée par les menaces à l'encontre des victimes, les coupures d'Internet et la destruction des preuves par l'armée.

28. Les actions courageuses de ces organisations et de ces personnes ont été rendues nécessaires par l'expansion des attaques militaires contre les civils dans presque toutes les zones du pays<sup>1</sup>. Alors que des schémas de violence établis de longue date se répètent dans les États kachin, shan et kayin, de nouveaux points chauds sont apparus dans les régions de Sagaing et de Magway, dans les États chin et de Kayah, et ailleurs<sup>2</sup>. Dans ces zones, l'armée et les milices conjointes s'en sont prises aux civils en recourant aux frappes aériennes, à l'artillerie lourde, aux armes légères, aux exécutions, aux mines terrestres et aux incendies criminels.

29. Une jeune personne qui milite dans la région de Sagaing a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Dans les villages et les zones rurales, le conflit et les combats se poursuivent. Il y a beaucoup de personnes déplacées. C'est une situation assez habituelle dans les villages. Quand le conflit a commencé [...] les troupes [...] ont attaqué et sont parties. Maintenant, elles attaquent les villages, après quoi elles les brûlent en entier. Maintenant, elles utilisent plus de force aérienne. Elles utilisent des avions à réaction pour attaquer les villages. Quand ils utilisent ces avions, il y a plus de victimes. Quand ils attaquent les villages, les personnes âgées ne peuvent pas fuir. Et les bébés ou parfois les femmes sont laissés sur place. Les personnes âgées sont souvent brûlées vives. Nous avons un cas où les bébés ont été brûlés.

30. Les attaques de l'armée contre les civils violent le droit international des droits humains et le droit international humanitaire. Il ressort clairement des éléments recueillis qu'elles sont également susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Les victimes civiles sont le résultat direct de politiques militaires qui sanctionnent les attaques dirigées contre les civils. Les officiers militaires tout au long de la chaîne de commandement, jusqu'au commandant en chef, Min Aung Hlaing, sont probablement responsables de ces crimes, soit parce qu'ils ont été directement impliqués dans leur commission, soit parce qu'ils ont exercé une

<sup>1</sup> Network for Human Rights Documentation – Burma, *Resisting a coup: human rights violations in Myanmar between January-June 2022*. Disponible à l'adresse <https://nd-burma.org/wp-content/uploads/2022/07/NDB%20BAR%20Eng%20Final%2023.7.2022.pdf>.

<sup>2</sup> Karen Peace Support Network, *SAC regime unleashes war across the southern Dawna Range*, juillet 2022. Disponible à l'adresse [https://www.karenpeace.org/wp-content/uploads/2022/07/Briefing\\_SAC-regime-unleashes-war-across-the-southern-Dawna-Range\\_-Eng.pdf](https://www.karenpeace.org/wp-content/uploads/2022/07/Briefing_SAC-regime-unleashes-war-across-the-southern-Dawna-Range_-Eng.pdf).

responsabilité de supérieur hiérarchique sur les auteurs de ces crimes. Ils doivent en répondre.

### Meurtres

31. Selon l'organisation Assistance Association for Political Prisoners, plus de 2 200 civils ont été tués dans le cadre de la répression militaire du mouvement prodémocratie<sup>3</sup>. Ce chiffre ne rend probablement pas compte de certaines catégories de victimes civiles, tels que les civils tués par les forces d'opposition ou par les groupes d'autodéfense projunte, pas plus qu'il ne traduit l'ampleur des décès de civils liés aux combats dans les zones ethniques<sup>4</sup>.

32. L'armée a tué des centaines de civils dans des bombardements à l'artillerie lourde et des frappes aériennes exécutées par des hélicoptères et des avions de chasse<sup>5</sup>. Elle a fréquemment bombardé des camps de personnes déplacées ou des lieux de refuge temporaires où se trouvaient des personnes qui avaient fui les attaques précédentes<sup>6</sup>. Les soldats ont également ouvert le feu sur des civils non armés, une tactique que les organisations locales de défense des droits humains considèrent comme la poursuite d'une politique que l'armée avait adoptée de longue date et qui consistait à « tirer à vue » dans les zones contrôlées par les groupes armés d'opposition<sup>7</sup>. Le 16 septembre 2022, des hélicoptères de combat ont fait feu sur une école de la région de Sagaing avant que des soldats n'entrent dans le village et n'y ouvrent le feu. Onze enfants auraient été tués dans cette attaque, qui a été largement condamnée par des groupes de la société civile du Myanmar ainsi que par des responsables de l'ONU et d'organisations internationales.

33. Des soldats ont à plusieurs reprises exécuté des personnes non armées qu'ils détenaient, notamment lors de massacres rapportés par des médias locaux et des organisations de défense des droits humains<sup>8</sup>. Dans de nombreux cas, les corps des victimes ont été brûlés. Ces derniers mois, des récits de transfuges et de déserteurs de l'armée, ainsi que des photographies et des vidéos enregistrées par des soldats, sont venus corroborer des informations relatives à la commission de massacres.

<sup>3</sup> Assistance Association for Political Prisoners, « *Daily briefing in relation to the military coup* », 13 septembre 2022. Disponible à l'adresse <https://aappb.org/?p=22970>.

<sup>4</sup> Voir, par exemple, Institute for Strategy and Policy – Myanmar, *Data Matters*, « *Over 5,600 civilians killed* », 10 mai 2022. Disponible à l'adresse <https://www.ispmyanmar.com/isp-data-matters/#images-37>.

<sup>5</sup> Voir, Karenni Civil Society Network, « *Bi-weekly situation update, July 18–July 31 2022* », 3 août 2022. Disponible à l'adresse <https://karennicsn.org/2022/08/03/july-18-july-31-2022-summary-of-sac-human-rights-violations-in-karenni-state-and-pekhon-township/> ; Karen Human Rights Group, « *Statement in condemnation of escalation of violence in Southeast Burma* », 19 juillet 2022. Disponible à l'adresse [https://khr.org/2022/07/statement-condemnation-escalation-violence-southeast-burma?mc\\_cid=4408408a4e](https://khr.org/2022/07/statement-condemnation-escalation-violence-southeast-burma?mc_cid=4408408a4e).

<sup>6</sup> Karen Human Rights Group, « *Mu Traw District situation update: air strikes, indiscriminate shelling, displacement, landmine explosions, retaliation against civilians and arbitrary taxation, December 2021 to February 2022* », 1<sup>er</sup> juillet 2022. Disponible à l'adresse <https://khr.org/2022/07/22-77-s1/mu-traw-district-situation-update-air-strikes-indiscriminate-shelling-displacement>.

<sup>7</sup> Chin Human Rights Organization, « *Collective punishment: implementation of 'Four Cuts' in Mindat Township* », mars 2022 ; Karenni Human Rights Group, *Quarterly Briefer*, 13 juillet 2022. Disponible à l'adresse [https://actionnetwork.org/user\\_files/user\\_files/000/078/511/original/KnHRG\\_-\\_Quarterly\\_Briefer\\_Issue\\_2.pdf](https://actionnetwork.org/user_files/user_files/000/078/511/original/KnHRG_-_Quarterly_Briefer_Issue_2.pdf), p. 3.

<sup>8</sup> Shan Human Rights Foundation, « *Extrajudicial killing, torture, arbitrary arrest, looting, torching of houses by SAC troops in Ywangan, southern Shan State, February–April 2022* », 11 mai 2022. Disponible à l'adresse <https://shanhumanrights.org/extrajudicial-killing-torture-arbitrary-arrest-looting-torching-of-houses-by-sac-troops-in-ywangan-southern-shan-state/>.

34. L'armée a largement utilisé les mines terrestres dans les zones civiles, les plaçant souvent en des endroits qui témoignent d'une intention de faire des victimes civiles<sup>9</sup>. Des investigateurs et investigatrices dans le domaine des droits humains ont trouvé des mines terrestres ou recueilli des informations relatives à des mines terrestres qui avaient explosé dans des champs agricoles, sur des chemins utilisés par des villageois, devant des églises, à l'extérieur de toilettes et à l'intérieur de maisons civiles<sup>10</sup>. Au moins 41 civils ont été tués et 144 blessés par des mines terrestres au cours des six premiers mois de 2022, selon les chiffres fournis par l'ONU<sup>11</sup>. Le pourcentage de femmes victimes de mines terrestres et de munitions non explosées a augmenté depuis le coup d'État. Une personne qui se consacre à la défense des droits humains a dit ceci au Rapporteur spécial :

Chaque fois que les militaires atteignent un village ou une ville, ils y posent des mines. Ils minent la route, les entrées du village, les portes des maisons ; ils en posent partout dans le village. Nous sommes allés dans un village [et] avons vu qu'il y avait 16 mines terrestres dans ce seul village. [...] Quand vous marchez sur une mine, elle vous sectionne les jambes ou les bras. Nous constatons une augmentation du nombre de personnes handicapées à cause des mines terrestres. De nombreuses personnes sont également tuées.

35. Des milices pro-junte et des groupes d'autodéfense, notamment les groupes Pyusawhti et Thway Thauk, ont également attaqué et tué des civils dans de nombreuses zones du pays. La Human Rights Foundation of Monland dispose d'informations relatives à des attaques de milices qui ont touché 129 civils, dont 18 ont été tués<sup>12</sup>. Souvent armés et entraînés par l'armée, ces groupes commettent leurs crimes en toute impunité. Les Forces de défense populaires et d'autres groupes anti-junte ont procédé à des assassinats ciblés de responsables de la junte et d'informateurs présumés.

### **Destruction de maisons civiles et déplacements de civils**

36. Depuis le coup d'État, plus de 28 000 maisons et autres structures civiles auraient été détruites par des tirs d'artillerie, des incendies criminels et d'autres incendies liés aux conflits armés depuis le coup d'État<sup>13</sup>. Les régions de Sagaing et de Magway ont été les plus touchées, l'armée y ayant mené une campagne systématique de destruction des villages visiblement alliés aux groupes armés d'opposition. L'armée a cependant détruit des biens civils dans des zones de conflits

<sup>9</sup> Human Rights Foundation of Monland, « *Human rights situation in Mon State, Karen State and Tanintharyi Region* », juillet 2022. Disponible à l'adresse <https://rehmonnya.org/archives/7457>.

<sup>10</sup> Amnesty International, « Myanmar. L'utilisation par l'armée dans l'État kayah de mines terrestres interdites constitue un crime de guerre », 20 juillet 2022.

<sup>11</sup> Fonds des Nations unies pour l'enfance, *Myanmar landmine/ERW incidents information*, janvier-juin 2022. Disponible à l'adresse [unicef.org/myanmar/reports/myanmar-landmineerw-incidents-information-16](https://www.unicef.org/myanmar/reports/myanmar-landmineerw-incidents-information-16).

<sup>12</sup> Human Rights Foundation of Monland, *The rise of pro-junta militias in Southeastern Burma*, août 2022. Disponible à l'adresse <https://rehmonnya.org/reports/RiseofMilitiasSEBurmaHURFOM.pdf>.

<sup>13</sup> Institute for Strategy and Policy – Myanmar, « *Over 28,000 homes and buildings torched or destroyed since coup* », 27 juillet 2022. Disponible à l'adresse <https://www.ispmyanmar.com/over-28000-homes-and-buildings-torched-or-destroyed-since-coup/>. Voir également, Myanmar Witness, *Burning Myanmar: the growing use of arson against civilian communities*, 22 juillet 2022. Disponible à l'adresse [https://www.myanmarwitness.org/\\_files/ugd/06ca64\\_95f4dcfcb948409f89db720ab2176929.pdf](https://www.myanmarwitness.org/_files/ugd/06ca64_95f4dcfcb948409f89db720ab2176929.pdf).

situées sur l'ensemble du territoire, comme l'attestent les informations recueillies par des organisations locales de défense des droits humains<sup>14</sup>.

37. Les attaques contre des civils et la destruction de biens civils contribuent à l'objectif de l'armée de déplacer les populations qui pourraient constituer une base de soutien pour les groupes armés d'opposition. Selon l'ONU, il y a 1,3 million de personnes déplacées au Myanmar, dont près d'un million ont été déplacées depuis le coup d'État<sup>15</sup>. Les organisations humanitaires et de défense des droits humains locales, qui travaillent souvent en étroite collaboration avec les populations déplacées, estiment dans de nombreux cas que le nombre de personnes déplacées dans leurs régions respectives est plus élevé que les chiffres comparables fournis par l'ONU.

38. Un homme qui travaille avec une organisation de la société civile au niveau local pour fournir de l'aide humanitaire dans le sud de l'État shan a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Cela fait un an et demi [depuis le coup d'État]. C'est une zone de guerre maintenant. Les gens ne sont pas déplacés vers un seul endroit. Ils doivent fuir à plusieurs reprises. Ils se déplacent, puis ils sont à nouveau attaqués. La région est principalement constituée de terres agricoles. Depuis le coup d'État, depuis que la guerre est devenue intense, les agriculteurs ne peuvent plus cultiver.

#### IV. Interventions face à la crise humanitaire croissante

39. La société civile du Myanmar a fait preuve d'un courage, d'une résilience et d'une capacité d'adaptation énormes pour ce qui est de la fourniture de l'aide humanitaire. De nombreuses organisations ont réorienté les ressources affectées à leurs domaines d'intervention traditionnels vers la fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées et touchées par les conflits. Ces organisations disposent des connaissances et des réseaux locaux nécessaires pour contourner les obstacles que la junte oppose à l'acheminement de l'aide. Elles ont également démontré leur volonté de prendre des risques considérables pour atteindre les populations vulnérables. Étant donné qu'elles assurent ainsi des prestations de protection et d'assistance qui autrement feraient cruellement défaut, la communauté internationale doit s'engager à financer et à soutenir ces initiatives de manière plus systématique et durable<sup>16</sup>.

40. De nombreux groupes dépendent encore des dons des communautés locales et d'autres sources de revenus préexistantes. Une personne représentant une organisation fournisseuse d'assistance humanitaire aux personnes déplacées a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Il est difficile pour les organisations non gouvernementales internationales ou l'ONU de se rendre chez nous. Il y a beaucoup de risques. Nous autres, au niveau local, prenons tous les risques et travaillons sur le terrain pendant la crise. Mais les fonds que nous recevons sont très faibles. Je veux faire passer le message que les organisations locales de la société civile ont les capacités nécessaires

<sup>14</sup> Southern Monitor, *Tanintharyi Region monthly situation update*, 31 juillet 2022. Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/myanmar/myanmar-tanintharyi-region-monthly-situation-update-31-july-2022>.

<sup>15</sup> Nations Unies, Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, *Myanmar emergency update No. 21*, 2 septembre 2022.

<sup>16</sup> Voir Karen Human Rights Group, *Denied and deprived: local communities confronting the humanitarian crisis and protection challenges in Southeast Burma*, juin 2022. Disponible à l'adresse [https://khrgh.org/sites/khrgh.org/files/report-docs/denied\\_and\\_deprived\\_-\\_english\\_full\\_report.pdf](https://khrgh.org/sites/khrgh.org/files/report-docs/denied_and_deprived_-_english_full_report.pdf).

pour se charger des fonds de manière responsable. C'est nous qui sommes sur le terrain, qui prenons tous les risques et qui pouvons accéder aux endroits difficiles.

41. L'attention accrue que la société civile porte à la fourniture de l'aide et à l'assistance d'urgence a été rendue nécessaire par une crise humanitaire dévastatrice aux conséquences considérables pour les populations de tout le pays. Elles sont nombreuses à avoir été privées de nourriture, d'abris et de moyens de subsistance par la campagne de déplacements voulue par l'armée. L'effondrement des institutions gouvernementales et des services publics a ôté à des millions de personnes l'accès aux soins médicaux, aux initiatives de santé publique et aux programmes de lutte contre la pauvreté.

42. Selon une enquête récente, le revenu des familles du Myanmar a chuté de près de moitié depuis le coup d'État<sup>17</sup>. On estime que 13,2 millions de personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire modérée ou grave en 2022, et l'ONU a prévenu que la hausse des prix des denrées alimentaires et l'instabilité pourraient aggraver la crise alimentaire dans les mois à venir<sup>18</sup>. Dans un document de séance publié en juin 2022, le Rapporteur spécial a souligné les besoins humanitaires des enfants, qui sont notamment confrontés à la malnutrition et à un accès limité aux soins médicaux et aux vaccinations de routine.

43. En mai 2022, l'ASEAN a approuvé un cadre pour la fourniture de son aide humanitaire au Myanmar qui repose sur une collaboration entre son Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes et une force opérationnelle nationale sous le contrôle exclusif de la junte. Selon cet accord, toutes les livraisons d'aide doivent être approuvées par la force opérationnelle et dirigées vers des zones convenues conjointement entre le Centre de l'ASEAN et la force opérationnelle du Myanmar. L'ancien Directeur exécutif du Centre a déclaré au Rapporteur spécial que cette structure de l'ASEAN n'avait pas été conçue pour intervenir dans les crises humanitaires provoquées par des conflits armés. La société civile du Myanmar a prévenu que l'accord, conclu sans la participation du Gouvernement d'unité nationale, des organisations armées ethniques ni de la société civile, permettrait aux militaires de contrôler l'acheminement de l'aide humanitaire et de s'en servir comme d'une arme<sup>19</sup>. Pire encore, l'accord exclut la fourniture d'une aide transfrontalière.

44. Lors de conversations avec le Rapporteur spécial, des militantes et militants et des défenseurs et défenseuses des droits humains ont à plusieurs reprises décrié l'accord de l'ASEAN relatif à l'aide humanitaire, insistant sur le fait que l'assistance prévue n'atteindrait pas les populations dans le besoin. Ils ont relevé que c'était la junte qui était responsable de la crise, de l'obstruction des livraisons d'aide et des mesures prises contre les travailleurs humanitaires. Bien que l'ASEAN se soit déclarée en faveur de l'acheminement de l'aide à toutes les populations dans le besoin, il reste inconcevable que la junte la destine aux populations mêmes qu'elle attaque et déplace intentionnellement.

45. Les entités des Nations Unies et les organisations d'aide internationales qui travaillent au Myanmar sont entravées dans leurs activités par les retards

<sup>17</sup> Save the Children, « *Families in Myanmar lose more than half their income in year of conflict, says Save the Children* », 28 juillet 2022.

<sup>18</sup> Nations Unies, Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, *Myanmar emergency update No. 30*, 31 juillet 2022.

<sup>19</sup> Voir *ASEAN: decision on humanitarian assistance on Myanmar must include all related parties to avoid aid weaponization by the junta*, 11 mai 2022. Disponible à l'adresse [https://progressivevoicemyanmar.org/wp-content/uploads/2022/05/Update\\_ASEAN\\_Humanitarian\\_Joint\\_Statement\\_FINAL.pdf](https://progressivevoicemyanmar.org/wp-content/uploads/2022/05/Update_ASEAN_Humanitarian_Joint_Statement_FINAL.pdf).

bureaucratiques et les exigences en matière d'autorisation de voyage que leur impose la junte, ainsi que par son refus explicite de leur accorder l'accès à de nombreuses régions, y compris celles où les besoins sont les plus grands. Les travailleurs humanitaires – ceux qui travaillent avec les organismes internationaux et les acteurs de la société civile – sont confrontés à de graves menaces tenant notamment à l'inspection de leurs véhicules aux points de contrôle, à l'inspection de leurs appareils mobiles et de leurs ordinateurs, à l'extorsion, l'arrestation, la détention, la torture et l'exécution, et aux attaques militaires aveugles. Les livraisons d'aide sont souvent bloquées ou saisies par les militaires. Une récente étude mondiale sur les difficultés d'acheminement de l'aide humanitaire a classé le Myanmar parmi les quatre pays souffrant de « contraintes extrêmes » en matière d'accès humanitaire<sup>20</sup>.

46. De nombreuses personnes déplacées se trouvent dans des zones de minorités ethniques situées à proximité des frontières extérieures du Myanmar. Compte tenu de l'intransigeance de la junte vis-à-vis de la distribution de l'aide, l'assistance humanitaire transfrontalière serait un moyen appréciable de répondre aux besoins de nombreuses populations déplacées. Cela étant, la communauté internationale n'a pas fait assez pour faciliter ce processus à une échelle proportionnelle à la gravité de la crise. De nombreuses organisations humanitaires continuent de distribuer l'aide uniquement par les voies officielles au Myanmar. Les pays voisins ont souvent refusé d'autoriser les livraisons à travers les frontières et ont restreint les activités des organisations de la société civile qui acheminent l'aide par des voies non officielles<sup>21</sup>.

## V. Interventions visant à défendre et à soutenir les prisonnières et prisonniers politiques

47. Face à la campagne de détention massive menée par la junte, avocates et avocats continuent de représenter les prisonnières et prisonniers politiques malgré le déni systématique des garanties d'un procès équitable. Un avocat ou une avocate représentant des personnes détenues pour des motifs politiques a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Nous constatons que les juges ne jugent pas selon la loi. Il n'y a pas de justice. Les juges sont favorables au Conseil d'administration de l'État. Le simple fait de partager quelque chose sur Facebook ou par diffusion en direct peut valoir à l'auteur la peine maximale de trois ans d'emprisonnement. [...] Depuis le coup d'État, [les juges appliquent] la peine la plus élevée possible.

48. Les avocates et avocats qui défendent les prisonnières et prisonniers politiques s'exposent aussi à l'arrestation, aux menaces et au harcèlement de la part des responsables militaires. Depuis le coup d'État, au moins 42 avocates et avocats ont été arrêtés<sup>22</sup>. Dans la plupart des cas, le motif légal de leur arrestation est inconnu.

49. Avocates et avocats ont été contraints d'endosser de nouveaux rôles depuis le coup d'État, signe de l'effondrement de l'État de droit au Myanmar. Après une arrestation, on ignore souvent où se trouvent la détenue ou le détenu pendant de longues périodes, ce qui donne à conclure que la junte est probablement responsable

<sup>20</sup> ACAPS, *Humanitarian access overview*, juillet 2022. Disponible à l'adresse [https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/acaps\\_humanitarian\\_access\\_overview\\_july\\_2022\\_0.pdf](https://www.acaps.org/sites/acaps/files/products/files/acaps_humanitarian_access_overview_july_2022_0.pdf). L'Érythrée, l'Ukraine et le Yémen sont les trois autres pays qui se classent dans la catégorie des contraintes extrêmes.

<sup>21</sup> Daniel P. Sullivan, *Refugees International, Paths of assistance: opportunities for aid and protection along the Thailand-Myanmar border*, juillet 2022.

<sup>22</sup> Pour le nombre total d'arrestations, voir la base de données de l'organisation Association for Political Prisoners (consultée le 13 septembre 2022).

du crime contre l'humanité de disparition forcée. Avocates et avocats jouent désormais fréquemment le rôle d'intermédiaires, aidant les familles à localiser leurs proches en détention et engageant des négociations pour obtenir leur libération. De nombreuses organisations de la société civile aident les membres de la famille des prisonnières et prisonniers politiques, notamment en leur apportant un soutien financier et psychosocial.

50. Alors même que des mesures sont prises à leur rencontre, les avocates et avocats voient leur charge de travail augmenter. Selon l'organisation Assistance Association for Political Prisoners, après les exécutions de juillet 2022, 84 personnes se trouvent encore dans le quartier des condamnés à mort au 13 septembre 2022, et 42 autres ont été condamnées à mort par contumace. Il ressort des informations détenues par l'organisation que 15 506 personnes ont été arrêtées en raison de leurs activités prodémocratie ou de leur opposition à la junte depuis le coup d'État. Parmi celles-ci, 12 372 restent privées de liberté. Un grand nombre des personnes arrêtées ces derniers mois font l'objet d'accusations pénales liées à des actes privés, tels que la publication de messages sur les médias sociaux et les dons d'argent à des groupes d'opposition. Au moins 15 enseignantes et enseignants affiliés au programme éducatif Kaung for You Education, parrainé par le Gouvernement d'unité nationale, auraient été arrêtés après que des militaires ont eu accès à une base de données scolaire.

51. Un jeune militant ou une jeune militante a parlé comme suit au Rapporteur spécial des conséquences des arrestations sur le mouvement prodémocratie :

La sûreté et la sécurité de toute personne impliquée dans le mouvement sont des défis. Vous essayez de croire en vous, mais vous ne savez pas quand vous serez arrêté. J'ai parlé à des jeunes qui m'ont dit : « Oui, nous sommes très prudents, mais nous ne savons pas où aller pour être en sécurité. » Les jeunes qui vivent dans les villes ne disposent pas de lieux sûrs.

52. La junte a usé de diverses stratégies pour punir et faire pression sur les figures de l'opposition et les autres personnes qui prennent la fuite à l'étranger ou parviennent à esquiver l'arrestation. Selon l'organisation Assistance Association for Political Prisoners, au 13 septembre 2022, la junte retenait en otage 394 personnes, dont 55 enfants, au seul motif de leurs liens avec une personne recherchée. La junte a également procédé à la confiscation et interdit l'utilisation de plus de 760 maisons et bâtiments ayant un lien avec des membres de la LND et des personnalités de l'opposition.

53. Des centaines de membres de la LND ont été placés en détention par la junte, qui continue de poursuivre des responsables de haut niveau de la LND pour fraude. En juin 2022, l'ancienne conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, a été transférée d'un lieu tenu secret, où elle avait été détenue avec des membres de son personnel, à l'isolement dans la prison de Naypyidaw. Elle est mise en cause dans au moins 18 dossiers de corruption, de fraude électorale, de communication de secrets d'État, d'incitation, de violation des dispositions relatives à l'importation et de violation de restrictions relatives à la maladie à coronavirus (COVID-19). Elle a déjà été reconnue coupable dans six affaires et condamnée à 20 ans d'emprisonnement.

54. Les conditions de détention restent horribles et les forces de la junte torturent les prisonnières et les prisonniers politiques et autres personnes détenues de manière généralisée et systématique (voir [A/HRC/49/72](#)). Des prisonnières et prisonniers politiques subi des représailles pour avoir protesté contre l'exécution des quatre personnalités de l'opposition et s'être plaints de leurs conditions de détention. Plus de 100 personnes auraient été tuées par les forces de la junte dans les postes de police, les prisons et les centres d'interrogatoire. Des centaines d'autres sont mortes

en détention alors qu'elles étaient sous la garde de militaires ou de policiers en dehors des centres de détention<sup>23</sup>.

55. La détention massive de manifestantes et manifestants pacifiques, de défenseurs et défenseuses des droits humains, de responsables de la LND et d'autres personnes est un élément clé de l'attaque généralisée et systématique de la junte contre la population civile du Myanmar et constitue probablement le crime contre l'humanité d'emprisonnement ou autre forme grave de privation de liberté physique. Les forces de la junte se sont probablement aussi rendues responsables du crime contre l'humanité de torture et d'autres actes inhumains en raison de leur traitement des prisonniers politiques. L'exécution de prisonnières et prisonniers politiques constitue probablement le crime contre l'humanité de meurtre.

## VI. Résistance face aux atteintes portées aux libertés fondamentales et aux droits numériques

56. Malgré les efforts inlassablement déployés par la junte pour écraser l'espace civique, la société civile du Myanmar maintient son militantisme prodémocratie et continue d'aider les individus à exercer leurs libertés fondamentales. Les militants ont continué de s'exposer aux violences, aux arrestations et aux tortures afin de protester pacifiquement, souvent en organisant des foules éclair, des grèves du silence ou des boycotts. Ces derniers mois, des comités de grève et des organisations de la société civile ont organisé plusieurs manifestations dans tout le pays, notamment pour commémorer le Nouvel An birman, l'anniversaire du coup d'État exécuté 18 mois auparavant, le jour des Martyrs et l'exécution des quatre prisonniers politiques en juillet. Des prisonniers politiques auraient protesté et organisé des grèves de la faim en prison.

57. La société civile a également travaillé dur pour faire en sorte que les gens puissent continuer d'exercer leurs libertés fondamentales en ligne en toute sécurité. De nombreux groupes ont dispensé des formations sur la sécurité numérique et ont contribué à faciliter la transition vers des plateformes de messagerie sécurisées. D'autres ont distribué des cartes SIM mondiales ou des licences de réseau privé virtuel. Les militants ont mis en place des réseaux maillés qui fonctionnent grâce à une antenne Bluetooth ou Wi-Fi et qui permettent de communiquer pendant les coupures d'Internet.

58. Par ces interventions, la société civile du Myanmar a riposté aux mesures répressives prises par la junte contre les libertés fondamentales, notamment contre le droit à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association. Des milliers de personnes ont été arrêtées et inculpées pour avoir exprimé leurs opinions dans la rue et en ligne. Selon l'organisation Assistance Association for Political Prisoners, plus de 160 professionnels des médias, dont des journalistes, des rédacteurs et des cinéastes, ont été arrêtés depuis le coup d'État, et plus de 82 d'entre eux sont toujours en détention. Nombre d'entre eux ont été inculpés en application de l'article 505A du Code pénal, disposition ajoutée par la junte après le coup d'État qui prévoit jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour la diffusion de « fausses nouvelles ».

59. La junte a également cherché à anéantir les libertés dans les espaces virtuels, notamment en restreignant l'accès à Internet dans de nombreuses régions du pays. Au moins 31 townships dans sept États et régions auraient connu des coupures d'Internet au cours de l'année écoulée, et 23 autres auraient été confrontés à un étrangement

<sup>23</sup> Institute for Strategy and Policy – Myanmar, *Data Matters*, « *At least 445 died after SAC arrests* », 10 mai 2022. Disponible à l'adresse <https://www.ispmyanmar.com/isp-data-matters/#images-35>.

des débits d'Internet<sup>24</sup>. L'accès à Internet est souvent restreint lorsque sont lancées des offensives militaires et lorsque les attaques contre les civils s'intensifient, ce qui donne à penser que l'armée tenterait d'utiliser les coupures de l'accès à Internet pour dissimuler ses agissements<sup>25</sup>.

60. Le retrait des fournisseurs de télécommunications étrangers du marché du Myanmar a augmenté le risque de surveillance et de violation du droit à la vie privée et a rendu plus difficile la collecte d'informations sur les coupures d'Internet. La vente par l'opérateur norvégien Telenor de ses activités au Myanmar en mars 2022 a entraîné le transfert des données des utilisateurs à une société liée à l'armée. Telenor avait divulgué des ordres officiels de cession des données des utilisateurs et d'installation de technologies de surveillance. En septembre 2022, le groupe Ooredoo a annoncé la vente de Ooredoo Myanmar à la société Nine Communications, basée à Singapour, qui compte parmi ses propriétaires un homme d'affaires du Myanmar qui aurait des liens avec l'armée. Cette vente fait craindre que le secteur des télécommunications tout entier ne soit contrôlé par les militaires.

61. La junte aurait acheté et déployé dans les grandes villes des caméras de télévision en circuit fermé de fabrication chinoise qui sont dotées de capacités de reconnaissance faciale et suscitent des inquiétudes quant à leur utilisation pour traquer les militants et surveiller et réprimer les manifestations. La junte poursuit la réalisation de son projet d'instaurer un système d'identification électronique qui serait relié aux données biométriques de toutes les personnes âgées de plus de 10 ans. La junte envisagerait d'exiger des utilisateurs de téléphones portables qu'ils enregistrent le numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) de chacun de leurs appareils (il s'agit d'un numéro d'identification unique attribué par le fabricant)<sup>26</sup>.

62. Tout en restreignant l'accès à Internet, la junte et les groupes pro-militaires utilisent les plateformes en ligne pour menacer les acteurs de l'opposition et semer la désinformation. Des militantes et militants et des défenseurs et défenseuses des droits humains ont parlé au Rapporteur spécial des menaces et du harcèlement dont ils avaient fait l'objet sur les réseaux sociaux. Nombreux sont celles et ceux qui avaient également été victimes de doxxing, c'est-à-dire de la publication en ligne d'informations privées, comme l'adresse du domicile. Les militantes sont souvent la cible de menaces et de harcèlement misogynes et sexuels de la part de groupes proarmée. Le Rapporteur spécial a reçu des informations confidentielles de la société civile et de d'investigateurs et investigatrices internationaux indiquant que bon nombre des comptes auteurs pourraient être contrôlés ou parrainés par des militaires. La plateforme en ligne Telegram est en train de devenir le principal canal de diffusion de contenu promilitaire, probablement parce que cette société consacre moins de ressources à la modération de contenu.

## VII. Interventions visant à soutenir et à défendre les femmes

63. Bien qu'elles soient confrontées à de graves problèmes de sécurité et de financement, les organisations de la société civile dirigées par des femmes ont fait

<sup>24</sup> Athan – Freedom of Expression Activist Organization, « *Internet access amid darkness and lives amid threats* », mai 2022.

<sup>25</sup> Voir « *Open call to all international actors: Do more to stop Internet shutdowns shrouding torchings and killings in Myanmar* », 23 juin 2022. Disponible à l'adresse <https://civicus.org/index.php/media-resources/news/5870-open-call-to-all-international-actors-do-more-to-stop-internet-shutdowns-shrouding-torchings-and-killings-in-myanmar>.

<sup>26</sup> Access Now, « *Myanmar IMEI FAQ: how the junta could disconnect the resistance* », 7 juillet 2022.

preuve d'un immense courage et d'une grande ingéniosité au service des populations vulnérables. Entre autre activités, les groupes de femmes fournissent de la nourriture, de l'eau, des médicaments et des kits d'hygiène aux populations touchées par les conflits, recueillent des informations sur les violences sexistes, prodiguent des conseils en ligne et en face à face, soutiennent la réinstallation des survivantes et leur accueil dans des refuges, soutiennent les familles des prisonnières et prisonniers politiques et des participantes et participants au mouvement de désobéissance civile, mènent des campagnes prodémocratie, et sensibilisent les communautés aux droits des femmes<sup>27</sup>. Une défenseuses des droits humains des femmes a expliqué ce qui suit :

Les groupes de femmes savent comment atteindre les populations dans le besoin. Ils sont prêts à prendre tous les risques. [...] Ils s'inquiètent du sort des enfants, des nourrissons, des mères enceintes qui se retrouvent au cœur des conflits. [...] Avec ou sans fonds des donateurs, les femmes continueront [à fournir des services].

64. Des comportements de violence sexiste existent au Myanmar depuis des décennies, mais le coup d'État a permis aux militaires d'intensifier cette violence à la faveur d'une culture d'impunité omniprésente au sein de l'armée. Des études réalisées par des défenseurs et défenseuses des droits humains des femmes et communiquées au Rapporteur spécial indiquent que les soldats ont perpétré des violences sexuelles plus fréquemment et dans des régions géographiques plus diverses depuis le coup d'État. La nature généralisée et systématique de cette violence sexuelle est indicative d'un procédé structurel servant à démoraliser, intimider et réduire au silence les femmes et les filles.

65. Les groupes de défense des droits des femmes ont recensé plus de 100 cas de viols ou de violences sexuelles au Myanmar depuis le coup d'État, la plupart de ces actes ayant été perpétrés par les militaires, les gardes-frontières et d'autres groupes proches de la junte. Des défenseuses des droits humains ont rendu compte au Rapporteur spécial de viols collectifs commis par des soldats et de viols ou d'agressions sexuelles commis avant les meurtres dans les villages. Dans certains cas, le viol aurait servi à punir des participantes aux activités pacifiques d'opposition à la junte. Des témoignages de transfuges militaires récemment publiés corroborent les récits des victimes et donnent à penser que les officiers tolèrent les violences sexuelles dans les zones de conflits<sup>28</sup>.

66. À Yangon, des soldats et des policiers ont enlevé et violé des femmes qui marchaient seules ou en petits groupes, ou ont agressé des femmes lors de perquisitions dans des résidences privées, menaçant de les tuer si elles racontaient ce qui s'était passé. Des femmes et des personnes LGBTQ ont signalé le recours à la violence sexuelle pendant les interrogatoires. Les forces de sécurité auraient exigé des faveurs sexuelles de femmes en échange du retrait de leur nom des listes de mandats.

67. Il arrive régulièrement que les crimes commis à l'encontre des femmes ne soient pas déclarés et qu'ils ne donnent pas lieu aux enquêtes voulues, sans compter qu'il est encore plus difficile de recueillir des éléments relatifs aux violences sexistes depuis le coup d'État. Les survivantes hésitent souvent à signaler ces violences pour diverses raisons, notamment parce qu'elles craignent de s'exposer à la honte et la stigmatisation sociales ainsi qu'aux représailles des auteurs. Les organisations de défense des droits des femmes disposent d'informations relatives aux menaces proférées par des soldats à l'encontre de survivantes de violences sexuelles pour les

<sup>27</sup> Women's League of Burma, *April-May situation update of Burma/Myanmar*, p. 1.

<sup>28</sup> Charlotte Attwood, Ko Aung et Rebecca Heschke, « *I can't forget her – Myanmar's soldiers admit atrocities* », BBC, 22 juillet 2022.

empêcher de dénoncer des crimes commis par l'armée, notamment qu'il serait fait du mal à leurs proches ou que des villages seraient détruits. Associée à l'impunité dont jouissent depuis longtemps les militaires, l'érosion totale du système judiciaire depuis le coup d'État exclut toute possibilité que justice soit faite devant les tribunaux.

68. Les déplacements forcés généralisés ont accru la vulnérabilité des femmes et des filles en les privant d'accès à l'eau, à la nutrition et aux services vitaux, notamment les services de santé sexuelle et reproductive. Des femmes ont été contraintes d'utiliser des sacs en plastique à la place des serviettes hygiéniques, les grossesses non désirées se font plus nombreuses en raison du manque d'accès à la contraception, et des femmes accouchent dans la jungle, sans soins médicaux. Les groupes de femmes ont signalé une augmentation des cas de violence domestique dans les camps de personnes déplacées et dans les villages, alors que les ménages se trouvaient confrontés à des pressions financières et une insécurité alimentaire croissantes.

69. L'effondrement de l'économie du Myanmar a eu un impact disproportionné sur les femmes et les filles, augmentant leur vulnérabilité à l'exploitation et aux mauvais traitements. Alors que de plus en plus de familles tombent dans la pauvreté, les femmes assument davantage de tâches domestiques et font des sacrifices pour s'occuper de leur famille avec des ressources réduites. La perte de revenus et de moyens de subsistance amène les femmes à adopter des stratégies d'adaptation négatives. De plus en plus de femmes et de filles connaîtraient des mariages précoces, donneraient naissance à un jeune âge, accepteraient un emploi dans des bars de karaoké ou dans d'autres établissements les exposant au harcèlement et aux abus sexuels, se tourneraient vers le commerce du sexe ou chercheraient un emploi loin de chez elles ou à l'étranger. Des groupes de la société civile ont signalé une augmentation de la traite des femmes et des filles à destination de la Chine, de l'Inde, de la Malaisie, de la Thaïlande et des Émirats arabes unis.

## **VIII. Défense des droits des personnes handicapées**

70. Au Myanmar, les personnes handicapées ont toujours été confrontées à la discrimination, à la stigmatisation sociale et à d'immenses difficultés liées à l'accessibilité des espaces et services publics. Les organisations de la société civile du pays ont mené des activités de sensibilisation auprès du grand public et fourni des ressources et des services directement aux personnes handicapées. Compte tenu de la pollution généralisée par les mines terrestres et les munitions non explosées au Myanmar, la société civile a fourni des services essentiels aux personnes qui ont perdu des membres ou subi d'autres blessures dans les zones de conflits. Les organisations de défense des droits des personnes handicapées ont également joué un rôle important dans la mobilisation en faveur de politiques gouvernementales visant à protéger les droits des personnes handicapées. Bon nombre des dirigeantes et dirigeants et des membres du personnel de ces organisations sont eux-mêmes des personnes handicapées.

71. Les réseaux de la société civile soutenant les personnes handicapées ont été disloqués et perturbés par le coup d'État et la campagne de violence des militaires. Les militantes et militants des droits des personnes handicapées ont indiqué au Rapporteur spécial qu'ils avaient coopéré directement avec des responsables du gouvernement de la LND au déploiement et à l'application de la loi de 2015 relative aux droits des personnes handicapées, et qu'ils avaient pu constater des progrès significatifs, quoique lents, à cet égard. Après le coup d'État, outre que ces progrès ont été interrompus, la coopération avec la NLD est devenue un facteur de risque

exposant les militantes et militants des droits des personnes handicapées à l'arrestation ou à la violence.

72. Les personnes handicapées, et notamment les cheffes et chefs de file de la défense des droits des personnes en situation de handicap, constituent une ressource importante mais sous-utilisée pour la conception et l'exécution des campagnes de défense des droits humains et les initiatives d'action humanitaire. Ils sont souvent consultés après coup, au lieu d'être impliqués en tant qu'agents du changement au sein de leurs communautés. Les organisations internationales et les groupes locaux de défense des droits des personnes handicapées s'accordent à dire qu'il faut faire beaucoup plus pour exploiter les connaissances et la perception des personnes handicapées.

73. Les personnes handicapées ont été affectées de manière disproportionnée par le coup d'État et les violations des droits humains auxquelles les militaires se livrent sans compter. Dans les zones de conflits, les personnes handicapées, ainsi que les personnes âgées, sont souvent incapables de fuir les attaques violentes de l'armée en raison de leur mobilité réduite ou parce qu'elles n'ont pas été averties de l'approche de l'armée. Bien que des données quantitatives ne soient pas disponibles, les médias et les organisations de la société civile ont rapporté de nombreux cas de personnes handicapées tuées chez elles ou dans leur village alors que les habitants avaient fui une attaque militaire. La campagne militaire de déplacement forcé des populations civiles a également séparé les personnes handicapées des membres de leur famille et d'autres réseaux de soutien, ce qui a accentué leur isolement et leur vulnérabilité.

74. Selon des informations crédibles fournies au Rapporteur spécial, l'armée a ordonné aux hôpitaux et aux médecins dans certaines zones de ne pas traiter les victimes de mines terrestres et de les diriger plutôt vers les hôpitaux militaires. Le motif apparent de l'armée est de priver de traitement les combattants de l'opposition. En conséquence, les victimes de mines terrestres se voient refuser des soins de qualité en temps voulu.

75. L'effondrement du système de santé public a privé les personnes handicapées de soins courants. Les enfants handicapés ne sont souvent pas en mesure de fréquenter l'école dans le cadre des systèmes éducatifs de remplacement, qui manquent souvent d'aménagements accommoder les handicapés. Les personnes handicapées ont souvent été les premières à perdre leur emploi alors que l'économie du pays s'effondre et que les employeurs s'adaptent. Les coupures d'Internet et l'augmentation du prix des services mobiles ont particulièrement touché les personnes handicapées, qui dépendent largement des connexions Internet et téléphoniques pour communiquer, recourir à la télémédecine et accéder à l'information. Les personnes présentant des déficiences auditives ou d'autres difficultés de communication ne peuvent souvent pas participer de manière significative à leur propre procès.

## **IX. Défense des droits des Rohingyas**

76. Les graves discriminations et l'isolement auxquels sont confrontés les Rohingyas posent des problèmes supplémentaires aux militantes et militants, défenseurs et défenseuses des droits humains et responsables locaux de ce groupe. Les Rohingyas doivent faire face à une multitude de menaces graves pesant sur la vie et le bien-être de membres de leur communauté alors qu'ils ne disposent d'un soutien extérieur minimal. Dans bien des cas, les dirigeants Rohingyas doivent veiller eux-mêmes à la prestation de services que les habitants d'autres régions du Myanmar reçoivent de l'État, des réseaux nationaux ou des organisations internationales. Le Rapporteur spécial s'est ainsi entretenu avec plusieurs Rohingyas qui participaient à des initiatives éducatives ou sanitaires visant à remédier à l'impossibilité pour les

Rohingyas d'accéder aux écoles et aux hôpitaux publics. Étant donné que les médias internationaux et les observateurs des droits humains n'ont pas accès à l'État rakhine, les défenseurs et défenseuses des droits humains des Rohingyas jouent un rôle essentiel dans la communication d'informations sur les difficultés et les abus subis par la population. Ils seront au cœur des efforts visant à faire en sorte que les responsables des attaques génocides perpétrées contre les Rohingyas aient à rendre compte de leurs actes.

77. Ces derniers mois, les Rohingyas ont commémoré deux anniversaires de triste mémoire. Le première commémoration, en juin 2022, marquait le dixième anniversaire du début de la campagne de violence et de nettoyage ethnique menée par l'État contre les Rohingyas et d'autres populations musulmanes du Myanmar dans l'État rakhine, qui s'est soldée par le parage d'environ 130 000 Rohingyas dans des camps sordides pour personnes déplacées, où ils sont restés pendant la dernière décennie. À l'intérieur de ces camps, qui sont effectivement des camps d'internement avec leurs clôtures de fil de fer barbelé, les Rohingyas souffrent de graves privations et n'ont que peu de possibilités en matière d'éducation, de services médicaux et de moyens de subsistance<sup>29</sup>. En 2022, de nouvelles restrictions ont été imposées aux rénovations et aux constructions dans les camps, mettant encore plus en danger les populations des camps.

78. La seconde commémoration, le 24 août 2022, marquait le cinquième anniversaire du début de l'offensive génocide de l'armée contre les civils rohingyas dans le nord de l'État rakhine, qui s'est soldée par la mort de milliers de Rohingyas et a poussé plus de 700 000 personnes à se réfugier au Bangladesh. Les Rohingyas restés dans l'État rakhine continuent de subir de graves violations de leurs droits humains, sous-tendues par leur absence de citoyenneté. Les femmes et les filles rohingyas sont particulièrement isolées et souffrent à la fois de la répression officielle et des croyances et pratiques discriminatoires au sein de la communauté rohingya. Cet isolement augmente le risque d'abus et d'exploitation, y compris sous forme de traite des êtres humains.

79. Compte tenu de la répression officielle au Myanmar et des conditions désastreuses dans les camps au Bangladesh, de nombreux Rohingyas continuent de risquer leur vie dans des voyages désespérés par voie terrestre ou maritime vers la Malaisie ou d'autres destinations. Des Rohingyas seraient morts en mer et auraient subi des abus et des extorsions aux mains de trafiquants d'êtres humains. En juin, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec des Rohingyas et d'autres réfugiés lors d'une mission officielle en Malaisie. Il a félicité la Malaisie d'avoir ouvert ses portes aux Rohingyas fuyant les exactions commises au Myanmar, mais s'est dit préoccupé par le manque de protection des réfugiés selon la législation malaisienne, par la détention arbitraire prolongée des réfugiés dans les centres de détention de l'immigration et par le manque de possibilités pour les réfugiés en matière d'éducation et de moyens de subsistance.

---

<sup>29</sup> Burmese Rohingya Organisation UK, *New briefing: 'Slow death' – ten years confined to camps for 130,000 Rohingya in Myanmar*, 23 mai 2022. Disponible à l'adresse <https://www.brouk.org.uk/wp-content/uploads/2022/05/ICJ-Briefing-May-2022.pdf>.

## **X. Communication d'informations relatives à la dévastation de l'environnement, à l'accaparement des terres et aux violations des droits humains par les industries extractives**

80. Les militantes et les militants de l'environnement, les défenseurs et défenseuses des droits humains et les organisations locales sont en première ligne d'une nouvelle vague dangereuse d'exploitation des ressources qui a été accélérée par le coup d'État. Ces acteurs recueillent des informations concernant la dégradation de l'environnement, la confiscation de terres et d'autres violations des droits humains associées aux industries extractives et liées à l'augmentation des niveaux de conflit et d'anarchie dans la période qui a suivi le coup d'État. Il est devenu extrêmement dangereux pour les communautés et les militantes et militants d'observer les effets néfastes de l'activité commerciale dans les zones d'extraction, qui sont généralement très surveillées. Des villageois et des militantes et militants écologistes ont été arrêtés, menacés et attaqués pour s'être opposés à l'expropriation de terres. Malgré les risques, dans tout le Myanmar, des groupes de défense des droits des autochtones et de protection de l'environnement continuent de plaider pour la protection des droits coutumiers sur leurs territoires et leurs ressources naturelles .

81. Depuis le coup d'État, divers acteurs – y compris les élites du monde des affaires associées à la junte, les gardes-frontières, les milices armées locales et l'armée de l'indépendance kachin – ont exploité le vide de gouvernance pour accroître leur influence et leur contrôle sur les concessions lucratives de ressources naturelles. L'exploitation minière de l'or, du jade et des terres rares aurait augmenté de manière significative, souvent alimentée par les investissements et les activités économiques illicites d'entreprises étrangères<sup>30</sup>. Dans le cas de l'extraction des terres rares, de nombreuses sources ont confirmé que les travaux miniers étaient effectués par des entreprises chinoises dans le cadre d'accords passés avec les garde-frontières ou les milices. Le Rapporteur spécial a reçu de nombreuses informations selon lesquelles des villageois avaient été contraints de vendre leurs terres ou avaient été déplacés de force par des groupes alliés à la junte pour faire place à de nouvelles entreprises minières.

82. De nombreux accaparements de terres et activités extractives ont lieu dans les zones de minorités ethniques, détruisant les terres, les rivières et les forêts qui font partie intégrante des cultures et des modes de vie des populations autochtones. Des groupes de la société civile signalent que l'exploitation minière non réglementée s'était avérée dévastatrice pour l'environnement, les forêts et la biodiversité et avait affecté la sécurité alimentaire. L'utilisation de produits chimiques toxiques dans les travaux miniers a rendu stériles les sols et contaminé les eaux souterraines. Du fait de la pollution au mercure et de la sédimentation accrue, les rivières et les ruisseaux ne peuvent plus être utilisés pour l'eau de boisson, la baignade, la pêche et l'agriculture. Oiseaux, insectes, poissons et autres espèces sauvages ont disparu de certaines zones. Des groupes de la société civile ont signalé qu'en raison des impacts négatifs sur l'environnement, des populations autochtones quittaient leurs terres ancestrales. Comme l'a déclaré un représentant de la société civile : « Ils seront obligés de partir parce qu'il n'y a rien là-bas. L'environnement dans lequel ils vivent sera détruit et où pourront-ils aller ? »

<sup>30</sup> Global Witness, *Heavy rare earth supply chain risks: illicit minerals from Myanmar are the world's largest source of supply*, août 2022.

## XI. Plaidoyer de la société civile du Myanmar en faveur du renforcement de la riposte de la communauté internationale à la crise

83. La société civile du Myanmar a continué de jouer un rôle de premier plan dans les efforts visant à persuader les États Membres de priver la junte d'accès aux armes et aux sources de revenus, et de lui refuser toute légitimité. Bien que de nombreux États Membres aient pris des mesures dans ce sens, ces efforts restent épars et incomplets. De trop nombreux gouvernements n'ont encore pris aucune mesure de portée appréciable, malgré leur soutien rhétorique à la démocratie au Myanmar<sup>31</sup>. Certains États membres ont pris des sanctions contre des individus et des entités liées à l'armée, par exemple, mais ont hésité à suivre l'exemple de l'Union européenne qui a imposé des sanctions à la Myanma Oil and Gas Enterprise, l'une des principales sources de revenus de la junte<sup>32</sup>. Si l'Allemagne, le Canada, les Maldives, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont tous annoncé leur intention de se joindre à la Gambie dans son procès pour génocide contre le Myanmar devant la Cour internationale de Justice, d'autres États membres ne l'ont pas fait.

84. La flexibilité, la créativité et la résilience dont ont fait preuve les organisations de la société civile pour s'adapter aux nouveaux défis qui se présentaient à elles n'ont pas toujours été égalées par les donateurs et les réseaux de soutien internationaux. La capacité des organisations de la société civile d'obtenir et de maintenir un financement international est entravée par des processus complexes de demandes et de déclarations, par des exigences en matière de rapports financiers et par des exigences d'enregistrement auprès d'organismes contrôlés par la junte. Des activistes et des défenseurs et défenseuses des droits humains ont dit au Rapporteur spécial que certaines exigences des donateurs sont incompatibles avec l'environnement opérationnel actuel et accroissent les risques auxquels ils s'exposent. Par exemple, le fait de porter sur soi des reçus ou des documents financiers – sous forme physique ou électronique – relatifs à des livraisons d'aide humanitaire peut conduire à une arrestation lors d'inspections aux points de contrôle militaires.

85. Si l'ASEAN a annulé les invitations des représentants de la junte à certaines de ses manifestations, elle a manqué de riposter au mépris flagrant dont la junte fait montre à l'égard du consensus en cinq points, qui requiert sa coopération pour mettre fin à la violence, instaurer un dialogue constructif et assurer la fourniture de l'aide humanitaire. Les défenseurs et défenseuses des droits humains ont déploré le fait que l'ASEAN et ses États membres aient continué de traiter avec les militaires du Myanmar et parfois de les soutenir directement<sup>33</sup>. L'exécution des quatre militants de l'opposition en juillet semble avoir été un point d'inflexion pour certains États membres. Le Cambodge, qui assure la présidence de l'Association, a publié une déclaration qualifiant les exécutions de « répréhensibles » et affirmant qu'elles

<sup>31</sup> Voir, par exemple, « *Open letter to Australian Foreign Minister Penny Wong from 688 civil society organisations* », 29 juin 2022. Disponible à l'adresse <https://progressivevoicemyanmar.org/2022/06/29/open-letter-to-australian-foreign-minister-penny-wong-from-688-civil-society-organisations/>.

<sup>32</sup> Voir la déclaration intitulée « *637 Myanmar and international civil society organizations and over 220,000 people call on the US to sanction Myanmar's oil and gas revenues and stop the bankrolling of the genocidal military junta* », 4 mai 2022.

<sup>33</sup> Justice for Myanmar, « *ASEAN's complicity in the Myanmar military's atrocity crimes exposed* », 10 mai 2022 ; voir « *Open letter to ASEAN defence ministers by 677 regional and international civil society organizations regarding Myanmar junta participation in ADMM* », 15 juin 2022. Disponible à l'adresse <https://progressivevoicemyanmar.org/2022/06/15/open-letter-to-asean-defence-ministers/>.

témoignaient d'un « manque flagrant de volonté » d'appliquer le consensus en cinq points.

86. Un acteur de la société civile a décrit en ces termes la déception suscitée par la réaction internationale :

La communauté internationale laisse continuellement tomber la population du Myanmar. Ils se cachent derrière le consensus en cinq points de l'ASEAN, qui permet à la junte de continuer à commettre des crimes atroces en toute impunité. Ce dont nous avons besoin à présent, c'est d'une action coordonnée sous la forme de sanctions ciblées, d'un embargo mondial sur les armes, de justice et d'attribution des responsabilités devant la Cour pénale internationale ou devant un tribunal ad hoc. Autrement, les militaires continueront de nous tuer sous les yeux d'un monde qui reste en retrait.

87. Les organisations de la société civile n'en sont pas moins reconnaissants aux gouvernements, fondations et les donateurs internationaux qui leur ont apporté un soutien essentiel, leur permettant de s'adapter au nouvel environnement d'après le coup d'État et d'apporter une aide vitale à la population du Myanmar. Certains gouvernements étrangers ont offert l'asile à des dirigeantes et dirigeants et à des militantes et militants de la société civile qui risquent d'être arrêtés ou de subir des violences au Myanmar. Des organisations internationales ont répondu aux besoins aigus en matière de sécurité par la fourniture d'une aide financière d'urgence ainsi que par des formations et des ressources dans les domaines de la sécurité physique et numérique. Depuis le coup d'État, certains gouvernements et bailleurs de fonds ont annoncé de nouvelles initiatives de financement pour soutenir les organisations de défense des droits humains et le mouvement prodémocratie.

88. Malgré ces mesures essentielles, le soutien international apporté à la société civile est loin d'être à la hauteur des besoins immenses qui existent au Myanmar. De nombreux dirigeantes et dirigeants de la société civile ont déclaré au Rapporteur spécial que leurs organisations avaient comblé le vide laissé par les organisations internationales qui quittaient le Myanmar ou cessaient leurs opérations dans les zones touchées par les conflits, mais qu'elles dépendaient largement des sources de financement préexistantes ou des dons des populations locales pour financer l'élargissement de leur empreinte opérationnelle. Une représentante d'une importante organisation de défense des droits des femmes a déclaré ce qui suit au Rapporteur spécial :

Beaucoup dirigeantes sont des réfugiées, ont des revenus limités, mais continuent de soutenir leur propre communauté parce qu'il n'y a pas de soutien de la part de la communauté internationale. [...] Plus la communauté internationale ignore [le problème], plus le fardeau [retombe] sur les organisations de défense des droits des femmes et les femmes cheffes de file elles-mêmes. Ce sont tous des fardeaux que nous portons sur nos épaules. Nous savons que ce n'est pas viable et que ça ne durera pas longtemps, mais nous estimons que c'est notre responsabilité.

### **XIII. Recommandations**

89. **Le Rapporteur spécial demande à la junte militaire de mettre immédiatement fin aux attaques contre les civils et aux autres violations des droits humains, d'interrompre l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, de libérer tous les prisonniers politiques, de dissoudre le Conseil administratif d'État, de se retirer afin qu'un gouvernement légitime reflétant la volonté de la**

population puisse être formé, et de coopérer avec les mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités.

90. Le Rapporteur spécial appelle le Conseil de sécurité à adopter une résolution dans laquelle a) il impose un embargo complet sur les armes à destination du Myanmar, y compris sur le carburant d'aviation destiné à l'armée ; b) il impose des sanctions économiques ciblées contre l'armée du Myanmar, ses dirigeants et ses sources de revenus ; c) il renvoie la situation au Myanmar devant la Cour pénale internationale. La perspective d'un veto de la part d'un ou plusieurs membres du Conseil de sécurité ne devrait pas dissuader les autres membres de soumettre une résolution au Conseil pour examen, débat et vote.

91. Le Rapporteur spécial demande à tous les États membres qui soutiennent la population du Myanmar et ses droits humains d'entendre l'appel des défenseurs et défenseuses des droits humains au Myanmar en faveur de l'adoption d'une nouvelle approche de la crise. Les États Membres doivent unir leurs efforts pour exercer une pression forte et soutenue sur la junte, notamment en coordonnant des sanctions ciblées et en soutenant les initiatives et les mécanismes visant à ce que les auteurs de graves violations des droits humains aient à répondre de leurs actes. Le Rapporteur spécial recommande aux États Membres de prendre les mesures suivantes :

a) Convoquer une réunion d'urgence de tous les États Membres qui soutiennent les droits humains au Myanmar afin de lancer une initiative ciblée, coordonnée et stratégique visant à priver la junte des armes, des finances et de la légitimité qu'elle utilise pour poursuivre sa campagne de violence et de répression des aspirations démocratiques de la population du Myanmar ;

b) Interrompre immédiatement la vente ou le transfert d'armes et de technologies à double usage au Myanmar et veiller à ce que le kérosène ne soit pas transféré aux militaires ;

c) Frapper de sanctions économiques les individus et les entités qui fournissent des armes et des munitions à l'armée ;

d) Imposer des sanctions à la Myanmar Foreign Trade Bank, à la Myanma Oil and Gas Enterprise et à d'autres sources importantes de revenus afin d'entamer la capacité de l'armée de financer ses atrocités ;

e) Prendre des mesures en coordination avec leurs cellules de renseignement financier, services répressifs et ministères de la justice et des finances pour identifier et saisir les avoirs de l'État du Myanmar ;

f) Priver la junte de sa légitimité en refusant de la reconnaître devant les instances internationales, y compris l'ONU, et en annulant l'invitations de ses responsables aux forums internationaux ;

g) Soutenir les efforts visant à faire en sorte que les auteurs de crimes atroces, y compris les crimes contre les enfants, répondent de leurs actes devant des tribunaux impartiaux et indépendants, notamment la Cour pénale internationale, la Cour internationale de Justice et les tribunaux nationaux dans les pays disposant de lois de compétence universelle ;

h) Accepter les réfugiés du Myanmar et leur fournir le soutien requis par les normes internationales ;

i) Développer les programmes de réinstallation des réfugiés du Myanmar, y compris les réfugiés rohingyas, et aider les militantes et militants,

les journalistes et les défenseurs et défenseuses des droits humains à quitter le Myanmar et à demander l'asile dans des pays tiers.

92. Le Rapporteur spécial recommande à l'ASEAN et à ses États membres de prendre les mesures suivantes :

a) Reconnaître les violations flagrantes du consensus en cinq points par la junte militaire et veiller à ce que tout accord futur comporte des engagements mesurables et assortis de délais relatifs à la libération des prisonniers politiques, à la fin de la violence et au rétablissement de la démocratie ;

b) Envisager la suspension de la junte militaire de l'ASEAN en reconnaissance de l'illégitimité de sa prétention à être le gouvernement du Myanmar ;

c) Interdire aux fonctionnaires de la junte, ou aux fonctionnaires des organismes contrôlés par la junte, de représenter le Myanmar lors des sommets et autres réunions de l'ASEAN ;

d) Engager le dialogue avec le Gouvernement d'unité nationale et le conseil consultatif d'unité nationale en tant que représentants de premier plan de la volonté et des intérêts de la population du Myanmar ;

e) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à toutes les populations dans le besoin, notamment en soutenant une aide humanitaire transfrontalière assurée par les organisations de la société civile locale.

93. Le Rapporteur spécial recommande aux entités des Nations Unies et aux organisations humanitaires internationales de prendre les mesures suivantes :

a) Accroître l'aide humanitaire à la population du Myanmar, notamment en finançant intégralement le plan de réponse humanitaire 2022 pour le Myanmar ;

b) Travailler directement avec les organisations locales et communautaires en vue de la fourniture de l'aide humanitaire, y compris dans les zones auxquelles les organisations humanitaires internationales n'ont pas accès ;

c) Dans la mesure du possible, soutenir l'aide transfrontalière destinée aux personnes déplacées.

94. Le Rapporteur spécial recommande aux donateurs internationaux, y compris les fondations, les États membres et les organisations intergouvernementales de prendre les mesures suivantes :

a) Accroître leur soutien aux organisations de la société civile au Myanmar ;

b) Fournir un financement solide pour les travaux de recherche et les activités de sensibilisation menés pour défendre les droits humains et les intérêts des défenseurs et défenseuses des droits humains, des journalistes, des avocates et avocats, des défenseurs et défenseuses des droits des femmes, de la communauté LGBTQ, de la communauté des personnes en situation de handicap et d'autres groupes à risque au Myanmar ;

c) Adopter des solutions créatives pour relever les défis opérationnels que rencontrent les organisations œuvrant au Myanmar, notamment en assouplissant les exigences en matière de communication de l'information, en adoptant de nouvelles méthodes de transfert de fonds, en s'abstenant d'exiger un enregistrement auprès d'organismes contrôlés par la junte, en adaptant les

**procédures opérationnelles pour permettre des interventions humanitaires urgentes et en temps voulu, et en préférant, chaque fois que possible, le financement de base aux subventions affectées.**

---